



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage.

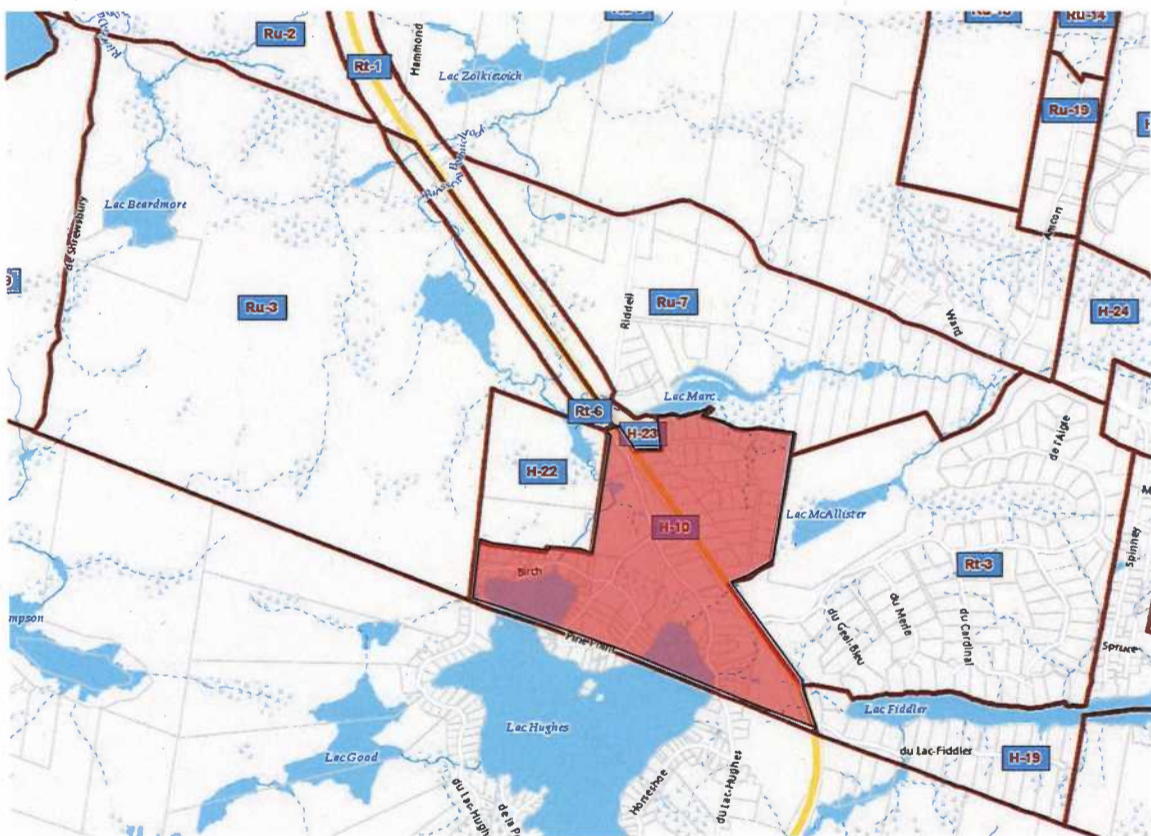
Que ce projet de règlement contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2020, le conseil a adopté l'avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.02.2011.12 et intitulé :

Projet de règlement numéro RU.02.2011.12 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux projets intégrés et d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-10 telle qu'identifiée au plan de zonage.

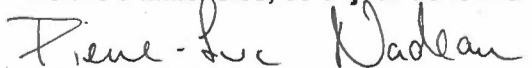
Ce projet de règlement concerne **la zone H-10**, localisée au lac Hughes, de part et d'autre de la route 329 et bordé au sud par la frontière mitoyenne avec la Municipalité du Canton de Gore. La zone visée H-10 est contiguë aux zones Ru-3, H-22, Rt-6, H-23, Ru-7, Rt-3 et H-19 et avec la Municipalité de Canton de Gore, tel qu'illustré sur ce croquis.



Une assemblée publique de consultation aura lieu le **vendredi 13 mars 2020 à 18 h 30** à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, située au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la municipalité de Mille-Isles, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

Donné à Mille-Isles, ce 6^e jour de février 2020.


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier